



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00449

Numéro SIREN : 392 412 094

Nom ou dénomination : POLAIR SYSTEM

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2013 sous le numéro de dépôt 4690

POLAIR'SYSTEM
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 81 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5, rue aux Champs des Craies
21 121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON B/ 392 412 094

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le - 3 SEP. 2013
sous le n° A 4696

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 4 JUILLET 2013

L'an deux mille treize,
Et le Jeudi 4 juillet à 19 heures 00,
Au siège social de la Société POLAIR'SYSTEM,

Monsieur Jacques MOUGET, associé unique de la SAS POLAIR'SYSTEM, société par actions simplifiée, au capital de 81 000 EUROS, divisé en 1000 actions de 81 EUROS chacune dont le siège social est à FONTAINE LES DIJON (21 121) 5 rue aux Champs des Craies.

Après avoir constaté :

- que la Société AUDIT CONTROLE LEGAL, représentée par Monsieur Claude ORSSAUD, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est *absent excusé*

A pris les décisions ci-après relatives, savoir :

- à la constatation de la démission du Président sous condition suspensive de la signature de l'ordre de mouvement avec effet au jour de la signature de l'ordre de mouvement,
- à la nomination d'un nouveau Président sous condition suspensive de la signature de l'ordre de mouvement,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de démissionner de ses fonctions de Président sous condition suspensive de la réalisation définitive de la cession d'actions et à compter du jour de la signature de l'ordre de mouvement.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, compte tenu de la résolution précédente, de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, sous condition suspensive de la réalisation définitive de la cession d'actions et avec effet au jour de la signature de l'ordre de mouvement à intervenir, savoir :

- Monsieur Alexandre FINOT,
Né le 9 février 1969 à NEUFCHATEAU (88)
Domicilié à SOMBERNON (21 540) 11 rue des Fleurs.

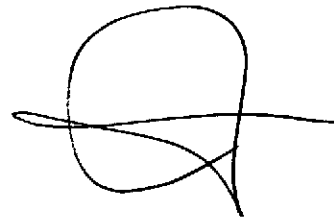
Monsieur Alexandre FINOT a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions et satisfaire aux règles légales relatives au cumul des mandats sociaux et n'être frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer les fonctions de Président au sein de la Société POLAIR'SYSTEM.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

M. Jacques MOUGET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, with a horizontal line extending to the right from the bottom of the loop.